Journal du Parc

PARC NATUREL DES HAUTS-PAYS

N°2

TABLE DES MATIERES

- Les grands axes de notre plan de gestion p.2
- Le Parc naturel et la conservation de la nature : NATURA 2000
- Info
- Petit rappel : Quad et environnement p.4
- Le Parc naturel et l'agriculture : les mesures agri-environnementales p.5
- Le Parc naturel et les habitants
- Bon à savoir : ne jetez plus vos bouchons de liège ! p.6
- La vie et les associations du Parc p.7
- Agenda
- Pour nous joindre p.8

LES GRANDS AXES DE NOTRE PLAN DE GESTION

Le Parc naturel et la conservation de la nature

Les objectifs principaux sont :

- le maintien et le renforcement de la diversité biologique ;
- la conservation et la gestion des milieux naturels de grand intérêt biologique ;
- la sensibilisation et l'éducation à la protection de l'environnement.

Pour cela, il mettra différents moyens en œuvre avec l'aide des utilisateurs des milieux concernés.

A. Le réseau écologique comme base de structuration du territoire de gestion de l'espace.

Ce concept tente d'apporter des réponses aux problèmes de fragmentation et d'isolement des biotopes afin de conserver la biodiversité.

Il définit 3 types de zones :

TYPE DE ZONES	PARTICULARITES
Les zones naturelles dites centrales	Composées de sites de grand intérêt biologique Intérêt de la conservation de la nature
Les zones tampons ou zones de développement	La préservation de la nature est intégrée dans les autres fonctions
Les couloirs de liaison	Elements ponctuels permettant la circulation des espèces entre les zones précédentes

Le réseau écologique sera intégré dans les différentes politiques sectorielles et sera actualisé constamment.

B. La préservation de la flore et de la faune locales

Le Parc naturel a pour but le maintien et la plantation d'essences locales.

De plus, les haies et les vergers représentent des milieux de refuge importants pour la faune. C'est pour cela qu'il faut favoriser leur maintien et leur création.

C. La conservation et la gestion des espaces de grand intérêt biologique.

Le Parc naturel veille à la préservation et la gestion des espaces d'un grand intérêt biologique.

D. La promotion d'une gestion sylvicole adaptée au contexte local.

Les milieux boisés sont des refuges pour de nombreuses espèces, c'est pourquoi ils seront gérés en intégrant leurs différentes fonctions : écologique, économique et sociale.

E. L'initiation d'une philosophie patrimoniale

Le Parc naturel n'apportera aucune contrainte supplémentaire à la population.

Cependant, il désire développer un sentiment identitaire qui responsabilisera le public aux éléments naturels de qualité qu'il côtoie chaque jour.

F. La promotion de nouvelles pratiques de gestion respectueuses de la nature

Le Parc naturel des Hauts-Pays soutient la mise en place de zones de fauche tardive afin de convaincre les différents gestionnaires de l'espace d'étendre cette pratique là où c'est possible.

G. La réalisation d'opérations continues et ponctuelles d'information

Le Parc naturel des Hauts-Pays essaiera de développer l'information de la population par :

- la diffusion de conseils sur les pratiques d'aménagement et de gestion favorisant le maintien de la biodiversité ;
- la participation aux opérations de sensibilisation à la nature.

Le Parc naturel et la protection de l'environnement

Les buts du Parc naturel des Hauts-Pays dans ce cadre sont :

- le soutien des démarches volontaires et des méthodes de gestion plus respectueuses du milieu ;
- la responsabilisation du public et des milieux scolaires.

Pour cela, il participera à la mise en œuvre de plusieurs moyens :

- la protection des eaux ;
- la gestion des déchets ;
- la lutte contre le bruit ;
- la lutte contre l'érosion des sols ;
- le soutien des démarches volontaires visant à la protection de l'environnement ;
- la sensibilisation et la diffusion de l'information.

Le Parc naturel et l'aménagement du territoire

Dans ce domaine, le parc naturel a pour buts principaux :

- une politique d'aménagement du territoire intégrée et cohérente ;
- la préservation des paysages ruraux ;
- l'inventaire, la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti.

Le Parc naturel et le développement rural et économique

Le parc naturel se veut acteur d'un développement global et intégré respectueux de l'environnement et du caractère rural. Le développement local prendra en compte en compte les composantes humaines, économiques, sociales et culturelles de la région pour revitaliser le territoire et améliorer le cadre et les conditions de vie de la population.

Dans cette optique, le développement rural et économique garantira :

- le maintien d'une agriculture dynamique conciliant la production de qualité et le respect de l'environnement ;
- la promotion des ressources locales ;
- le renforcement du sentiment d'appartenance à un territoire ;
- l'amélioration du cadre de vie ;
- le développement d'un tourisme diffus de découverte.

LE PARC NATUREL ET LA CONSERVATION DE LA NATURE : NATURA 2000

C. KEULEN

Le Parc Naturel des Hauts-Pays englobe trois zones de grand intérêt biologique candidates au statut de sites Natura 2000 en Wallonie. Il s'agit de la Vallée des Honnelles, du Bois de Colfontaine et de la Vallée de la Trouille. Quels points communs entre ces trois régions, à priori, fort différentes ? Elles hébergent des espèces animales et végétales ou des milieux naturels peu communs ou menacés de disparition à l'échelon européen et s'inscrivent, dès lors, dans ce vaste réseau écologique qu'est le réseau Natura 2000. Chacun de ces sites des Hauts-Pays offre des attraits différents.

Celui de la vallée de la Trouille englobe notamment les berges de la rivière où niche le Martin-pêcheur, des aulnaies alluviales, des forêts de pente peuplées essentiellement d'érables, des portions de landes sèches à bruyère... Elle abrite en outre des colonies de Chauves-souris menacées de disparition comme le Petit et le Grand Fer-à-cheval.

Le Bois de Colfontaine, quant à lui, est certes bien connu mais saviez-vous que ses tapis bleus de jacinthe et ses peuplements de hêtres sont peu courants en Europe ? Ce bois se compose aussi de forêts alluviales de grande qualité également menacées au niveau européen.

La Vallée des Honnelles et le site prestigieux du Caillou-qui-bique sont des lieux de promenade très fréquentés. Et pourtant, les pelouses sèches, les buxaies, les forêts de pente et les hêtraies calcicoles, … qui flanquent les pentes de la vallée sont des milieux biologiques de grande qualité et démontrent à tout un chacun que concilier nature et présence humaine n'est pas une gageure.

Sur les affleurements calcaires et le poudingue, des orchidées (plantes protégées en Wallonie) croissent aux côtés de la discrète Luzule de Foster qui trouve là son unique station connue en Région wallonne.

Que dire encore de la Petite et de la Grande Honnelle, seuls cours d'eau avec le tronçon amont de la Trouille au courant rapide de cette partie du Hainaut occidental ? Dans le lit de la rivière se cachent la mulette épaisse, une moule d'eau douce et le Chabot, un petit poisson à la grosse tête aplatie, deux espèces de plus en plus menacées en Europe. Les berges du ruisseau voient s'épanouir toute une florule typique des milieux humides et de très belles forêts d'aulnes.

Et oui, à deux pas de chez nous, une faune et une flore à la fois fascinantes et fragiles méritent toute notre attention et notre respect.

Christine Keulen, biologiste au CRNFB.

J.L. JATHOYE

INFO...

Les nouvelles sections du Ravel se multiplient en Wallonie. Mais qu'en est-il des projets de la Région wallonne pour le territoire de notre parc ?

Selon la brochure Met Info de juillet, une étude devrait être réalisée pour une première section d'environ 5 kilomètres (entre Frameries et la gare de Warquignies) et les travaux suivraient normalement à partir de 2004.

PETIT RAPPEL... QUAD ET ENVIRONNEMENT

Le conducteur :

- reste sur les itinéraires autorisés sans hors piste ;
- ne dérange pas la faune, ralentit aux endroits, signalés ou prévisibles, de passage de gibiers ou de batraciens ;
- évite de freiner brutalement et de provoquer des dérapages car ces pratiques dangereuses abîment les voiries ;
- respecte les accotements en évitant de s'y arrêter sauf en cas de force majeure ;
- garde ses déchets jusqu'à la poubelle la plus proche ;
- prévient les autorités de toute pollution dont il est témoin ;
- s'il le souhaite, adhère à un club, à une fédération ou à une association de protection de l'environnement et participe, par exemple, à la restauration des chemins négligés.

In : " Loisirs et environnement : un couple gagnant – 4x4 et quad " - brochure éditée par la DGRNE

PARC NATUREL ET AGRICULTURE : LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

C'est en 1992 que l'Union européenne, sensibilisée par la problématique environnementale liée à l'agriculture adoptait le règlement CEE 2078/92 qui prend en compte les méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement, l'entretien de l'espace naturel. Le règlement CEE/746/96, modifié par le règlement 435/97, a complété le dispositif juridique européen en cette matière.

Ces règlements s'appliquent d'office dans tous les Etats membres, sous transposition en droit fédéral ou régional. Toutefois les dispositions pratiques de la mise en œuvre de ce programme ont été fixées par des arrêtés du Gouvernement wallon. C'est notamment le cas des mesures agri-environnementales (MAE).

Ces mesures indiquent le rôle majeur que les agriculteurs peuvent jouer dans l'entretien des paysages ruraux.

La Région wallonne octroie les primes depuis 1994. L'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2000 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 mars 1999 fixe les nouvelles modalités.

Aujourd'hui la logique des mesures verticales et horizontales ainsi que le plan de gestion obligatoire ont été abandonnés.

L'engagement est de cinq ans.

PHRAGMITES

Les mesures sont :

- *Fauche et pâturage tardifs.*
- *Bande de prairie extensive et tournière de conservation.*
- *Maintien et entretien des éléments du paysage (haies, mares).*
- *Maintien de faible charge en bétail.*
- *Détention d'animal de race locale menacée.*
- *Réduction d'intrants en céréale.*
- *Localisation et réduction des herbicides en maïs avec désherbage mécanique.*
- *Sous-semis.*
- *Couverture en interculture.*
- *Fauche très tardive avec limitation des intrants.*
- *Mesure de conservation en zone humide.*
- *Culture d'anciennes espèces et variétés.*

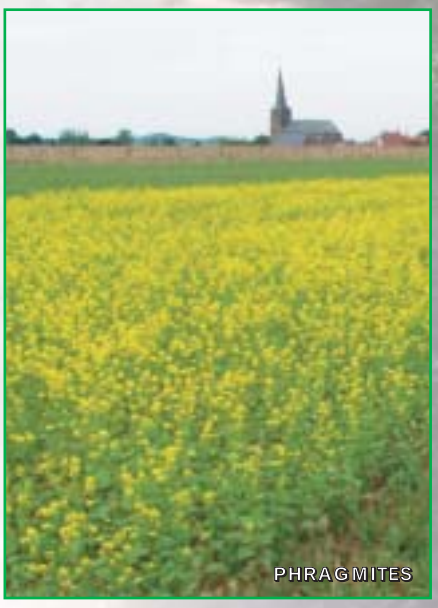
PHRAGMITES

N'oublions pas la possibilité de réaliser un plan de gestion non obligatoire qui prévoit à court, moyen et long terme des améliorations de l'impact environnemental global de l'exploitation.

L'application de ce plan de gestion peut donner lieu à une majoration desprimes octroyées pour les mesures agri-environnementales de 5 % maximum.

Certaines mesures agri-environnementales sont particulièrement efficaces pour assurer le développement de la diversité biologique notamment dans le contexte du maillage écologique, et sans doute qualitativement les plus efficaces, puisqu'elles permettent de développer ou de préserver des zones favorables au développement de la faune et de la flore. La mise en œuvre de mesures agri-environnementales bien choisies et bien localisées ainsi que le développement d'un réseau de jachères faune-flore contribuent de manière significative à l'amélioration du statut des populations d'espèces animales et végétales.

Xavier VERHAGEN
Vice-Président de la commission de gestion

PHRAGMITES

Avis

A partir de novembre, M. Xavier Verhaegen, Vice-Président de notre Commission de gestion, assurera une permanence, à propos des mesures agri-environnementales, les premier et dernier jeudis du mois (sauf le 26 décembre) sur rendez-vous entre 13.30 h. et 16.30 h.

Pour prendre rendez-vous, nous vous demandons de contacter Mme Rose-Marie Flamme au 065-46 09 38.

LE PARC NATUREL ET LES HABITANTS

La notion de Parc naturel se distingue très nettement de celle de Réserve Naturelle qui vise des territoires restreints dans lesquels sont prescrites des interdictions strictes. Le Décret sur les Parcs naturels n'entraîne au contraire aucune contrainte directe pour la population.

Néanmoins,

- Le Parc est un lieu de concertation de gestionnaires aux intérêts différents ; ceci aboutit à un décloisonnement des filières habituelles de gestion de territoire ;
- Le Parc fonctionne selon un processus démocratique ;
- Le Parc encourage une gestion participative des acteurs ;
- Le Parc permet des économies d'échelle ;
- Le Parc assure la promotion des échelles locales ;
- Le Parc est une structure intermédiaire entre le niveau communal et régional ; de ce fait, il se veut cohérent, dynamique et communicationnel ;
- Le Parc crée un sentiment d'appartenance à une identité culturelle;
- Le Parc privilégie la protection de l'environnement, la conservation de la nature, la préservation des ressources naturelles, l'amélioration de la qualité et du cadre de vie…;
- Le Parc développe la complémentarité entre communes et facilite des synergies entre les associations locales ;
- Le Parc est un lieu d'ouverture qui véhicule une image positive d'une région et multiplie les contacts avec les régions frontalières et transfrontalières.
- Le Parc développe des actions de sensibilisation, d'éducation, de formation et d'information…;

En résumé, un Parc naturel est un véritable outil pour tendre vers le Développement durable et expérimenter la concertation plus importante des citoyens d'aujourd'hui et de demain.

BON À SAVOIR : NE JETEZ PLUS VOS BOUCHONS DE LIEGE !

Pourquoi les récolter ?

- A la poubelle, le liège se décompose mal alors qu'il peut être réutilisé.
- Par le réemploi du liège, on peut sensiblement éviter des problèmes écologiques dans les vergers de chêne-liège.
- Récolter des bouchons est une participation active à la réduction des déchets.
- Parmi les matériaux recyclables, il se laisse broyer en granulés sans perdre sa qualité.

Pour faire quoi ?

Après stockage, le liège récupéré, broyé en granulés peut être utilisé comme isolant en bioconstruction, à l'état naturel ou chauffé. Ces granulés sont versés entre les chevrons de planchers, placés entre les murs de briques ou en sous-toiture comme isolant naturel.

Quels sont les centres de récolte ?

Vous les trouverez sur le site suivant : http//users.swing.be/petit.liege

Pour des infos complémentaires : "Asbl Le petit Liège" - c/o René Hamers - Chemin du Meunier, 7 à 4831 Limbourg

- **COLFONTAINE :** Parc à Conteneurs, rue du Pont d'Arcole
- **FRAMERIES :** Parc à Conteneurs, rue des Fours à Chaux
- **QUEVY :** Mme LECLERCQ-BERTIAU, rue de Genly 37 (Blaregnies)
- **DOUR :** Herboristerie Camomille, rue Grande 57
- **HONNELLES :** Mme Ponciau-Polet, rue du Vert Pignon 3 (Erquennes)
- **QUIEVRAIN :** Parc à Conteneurs, rue du 26 Octobre

LA VIE DU PARC

Les Journées de la nature

Ces 05, 06 et 07 septembre, la Société Royale " Les Naturalistes de Mons et du Borinage ", le contrat de rivière Trouille, le bureau d'études Phragmites et le Centre " Natura 2000 " ont organisé, dans l'exploitation de M.Ricker, à Quévy-le-Petit, plusieurs opérations d'exposition et de sensibilisation sur différents thèmes dont les mesures agri-environnementales le réseau Natura 2000, les contrats de rivières,...
Le Ministre Happart était présent lors de l'inauguration, afin d'apporter son soutien à cette initiative menée en collaboration avec le Parc naturel.

Dans les semaines qui ont suivi cette opération, des journées de formation et une table ronde sur la biodiversité ont été menées par le groupe de travail agriculture du Parc naturel et la société Phragmites afin de lancer un débat fructueux sur les liens entre agriculture et conservation de la nature.

IDEES CADEAUX POUR LES FETES

Ne cherchez plus !

Voici une idée cadeau qui va vous ravir : " Les paniers gourmands ". Vous pouvez les faire réaliser selon votre budget et vos goûts. Ils sont disponibles durant toute l'année à deux adresses :

1) Les Bonbons de Marraine

43, chaussée Brunehault à 7387 Honnelles (Tél. : 065 75 04 83)

Composition d'un panier gourmand du terroir : 1 panier en osier comprenant : 1 bière de la brasserie de l'Abbaye des Rocs ; 1 ballotin de 250 g de pralines Druart ; 1 paquet de galettes de Blaugies ; 1 réglette de pâtes de fruits ; 1 jus de pommes de l'Abreuvoir à Onnezies et 250 g de truffes Druart.

Prix de ce panier (variant selon les produits choisis) : 35 €

Ce panier peut être réalisé immédiatement selon la disponibilité des différents produits et sur commande (si plusieurs paniers doivent être composés).

2) La Tarte à Part

(Dépôt de la boulangerie d'Athis) 16, rue Charles Bernier à 7387 Honnelles (Tél. :065 52 17 27)

Spécialités : pains d'Athis, de campagne cuits sur pierre, tarte aux macarons d'Angreau, cadeaux et paniers composés selon les saisons.

Exemples :

Composition d'un " panier fraîcheur " (2,4 ou 6 personnes) : 1 panier en osier comprenant : 2 demi pains (Athis / soleil) ; 1 camembert ; 1 chèvre et/ou 1 fromage blanc frais ; 1 beurre ; 1 vin de Roisin et/ou 1 cidre ; 1 jus de pommes et 1 demi tarte aux macarons.
Prix de ce panier (variant selon les produits choisis) :18 à 35 €

Composition d'un " panier cadeau ": 1 panier en osier comprenant :1 bière (la Résinoise) ; 1 vin de Roisin ; 1 cidre ; 1 sirop pomme et poire et 1 essuie " La tarte à part ".
Prix de ce panier : 23 €

Pour plus de facilités, réservez minimum 2 jours avant par téléphone du mardi au vendredi de 8 à 12.30 h. et de 14 à 18 h., le samedi de 8 à 12.30 h. et de 14 à 16.30 h. ; le dimanche de 8 à 12 h. Tous les produits peuvent être achetés à la pièce et les paniers composés suivant les goûts et les budgets.

LES ASSOCIATIONS DU PARC NATUREL : LE SYNDICAT D'INITIATIVE DU HAUT-PAYS

L'association Touristique du Haut-Pays s'est transformée depuis peu en " Syndicat d' Initiative du Haut-Pays".

Cette nouvelle dénomination a essentiellement pour but de mieux exprimer les intentions d'une association créée il y a 45 ans dans le but de " valoriser et de promouvoir le tourisme réceptif sur la base régionale et d'assurer aux touristes un meilleur accueil ".

Depuis, l'association a développé plusieurs initiatives dont le Théâtre au Château de Montignies-sur-Roc qui a fêté, cet été, ses 20 ans d'existence. Simultanément, les diverses publications éditées ont rencontré un véritable intérêt. Citons notamment un guide touristique de promenades pédestres, des livrets consacrés à l'Abbaye des Trinitaires ou aux séjours du poète Emile Verhaeren ainsi que la conception et la vente de cartes postales. Enfin, elle a développé l'opération " Haut Pays Fleuri ".

En devenant un authentique syndicat d'initiative, l'asbl souhaite unir toutes les bonnes volontés afin de mieux (faire) connaître notre région. Prochainement, un site internet indiquera, aux acteurs économiques et au monde associatif, notre volonté de relayer leurs activités au- delà du Haut-Pays.

Michel CORNET, Président.

AGENDA

NOVEMBRE : *"Brouillard en novembre, l'hiver sera tendre"*

08/11 :	" Multiphone fix " exposition à Colfontaine (salle culturelle) – contact au 065.80.31.62 " C'es'T'à qui l'canari ? " représentation à Dour (salle culturelle) – contact au 065.65.53.51
09/11:	Kermesse de Givry
15 et 16/11 :	Foire aux cadeaux et Hotte aux artisans : Espace Magnum à Colfontaine – contact au 065.76.66.66
18 et 19/11 :	La magie des images à Colfontaine (salle culturelle) – contact au 065.80.31.62
22/11 :	" Jeux sans frontières " à Dour (salle polyvalente de la Sainte-Union Journée de l'arbre à Quévy
23 et 24/11 :	Vache à plumes à Colfontaine (salle culturelle) – contact au 065.80.31.62

DECEMBRE : *" En décembre, fais du bois et endors-toi "*

06/12 :	Défilé de Saint-Nicolas à Quiévrain
06 et 07/12 :	Vente de sapins à Goegnies-Chaussée Exposition de crèches à Aulnois
12/12 :	Cabaret " Brel " à Colfontaine (salle culturelle) – contact au 065.80.31.62
13/12 :	Fête du 3ème âge à Quiévrain
13 et 14/12 :	Marché de Noël à Dour – contact au 065.65.53.51 Exposition de crèches à Aulnois
14/12 :	12ème veillée et concert de Noël – contact 065.65.53.25 Marché de Noël à Asquillies (salle comunale)
20/12 :	Concert de Noël à Wihéries Noël des Gais Meunier dans le quartier du " Moulin brûlé " à Quiévrain
21/12 :	Marché de Noël à Colfontaine (Plaine de la Commune)
15 au 21/12 :	Village-Etoile à Erquennes
20-21/12 :	Marché artisanal de Noël au Château-ferme de Rampemont de 13 à 19 h.

JANVIER : *" Les douze premiers jours de l'année indiquent le temps qu'il fera les douze mois de l'année. "*

31/01 :	" La musique et la langue française autour des textes d'Amélie Nothomb " à Colfontaine (salle le Caméo)

FEVRIER : *" Février tout doux, printemps en courroux. "*

15/02 :	" Aga Winska et le romantisme slave " concert à l'Eglise de Pâturages

MARS : *" Poussière de mars, poussière d'or ".*

02 et 04/03 :	" Des mecs bien " spectacle pour enfants à Colfontaine (salle culturelle) – contact au 065.80.31.62
12/03 :	" A ta folie " de Etienne Van Der Belen à Colfontaine (salle culturelle) – contact au 065.80.31.62
14 au 16/03 :	Carnaval de Givry
21/03 :	Grand marché artisanal de printemps à Dour – contact au 065.65.53.51
23 au 25/03 :	" Poil et plume de Félicette Chazerand " spectacle pour enfants à Colfontaine (salle culturelle) – contact au 065.80.31.62
28/03 :	Marche ADEPS à Colfontaine

NOS PUBLICATIONS

Ne pas jeter sur la voie publique.
Journal tiré à 36000 ex.

Avec le soutien de la Région wallonne, de la Province de Hainaut, de l'Idea et des communes du Parc naturel : Colfontaine, Dour, Frameries, Honnelles, Quévy et Quiévrain.

Région WALLONNE

Parc Naturel des Hauts-Pays

COORDONNEES

Siège provisoire :
Parc naturel des Hauts-Pays
Rue de l'Abreuvoir, 1 - 7387 HONNELLES
Tél. : 065/ 46 09 38
Fax. : 065/ 75 58 48
E-mail : pndeshautspays@skynet.be

Rédaction :
C. LELEUX

Crédits photographiques :
PARC NATUREL, C. KEULEN,
J.L. JATHOYE, PHRAGMITES

Comité de lecture :
C. POLET et H. BATAILLE

Conception & impression :
Imprimerie LEDENT • 7300 BOUSSU
Tél. : 065/ 78 42 42

Editeurs responsables :
P. TACHENION et B. PAGET